



CNESER du 24 novembre 2020

Déclaration liminaire

Ce CNESER se tient en remplacement du CNESER de la semaine dernière, que FO ESR a boycotté avec beaucoup d'autres organisations syndicales, en raison de l'avance à marche forcée de la LPR, alors même que les personnels continuent de manifester leur opposition à cette loi, en dépit du bâillon imposé par l'état d'urgence sanitaire. Les amendements parlementaires approuvés par le gouvernement, comme les dossiers présentés à cette séance du CNESER, démontrent qu'il s'agit de la destruction de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, qui n'est possible qu'en détruisant nos statuts.

Nous rappelons que nous demandons le retrait des amendements inclus dans la loi, en particulier :

- celui permettant à des écoles privées vétérinaires de préparer au diplôme d'État de vétérinaire, nouvelle attaque contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche ;
- celui concernant la qualification des enseignants-chercheurs, qui constitue une remise en cause du statut national et de l'indépendance des universitaires ;
- celui qui permet de sanctionner jusqu'à 3 ans de prison et de 45 000€ d'amende des mobilisations qui auraient lieu à l'intérieur des universités, article liberticide, en totale contradiction avec les franchises universitaires et qui participe - au même titre que le projet de loi dite sur la sécurité globale - d'une attaque d'ensemble contre les libertés fondamentales.

La LPR implique également la généralisation du financement de la recherche sur projets, la contractualisation généralisée, la fin de la liberté de recherche. C'est pourquoi FO ESR continue à porter la revendication que l'ensemble de la loi LPR ne soit pas promulguée ni appliquée.

En outre, force est de constater que les textes soumis au CNESER de ce jour ne font qu'aggraver les orientations négatives, en particulier à travers :

- la définition de diplômes qui, comme le DN « Métiers d'arts et du Design », ne correspondent en rien à ce que l'on est en droit d'attendre d'un diplôme universitaire, notamment en termes de liens avec la recherche comme de volume d'enseignement ;
- la définition, dans le cadre de Parcoursup, d'« attendus » reposant principalement sur des compétences indéfinissables de manière objective, ceci y compris pour entrer dans des écoles vétérinaires ;
- l'utilisation des associations d'établissements prévues dans la loi ESR de 2013 et l'ordonnance Vidal du 12/12/2018, comme plates-formes de renforcement des établissements privés, comme c'est le cas avec la convention « Sorbonne Alliance », qui sert les intérêts de l'école de commerce privée ESCP.

Quant au budget présenté, il est très loin de répondre aux nécessités les plus urgentes de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En premier lieu, celle de réouvrir les universités au plus vite et durablement, avec les moyens nécessaires, en termes de postes, de titularisation des contractuels, mais aussi de locaux.

En refusant de créer les postes qui font défaut, le gouvernement fait le choix de dégrader davantage les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des étudiants.

FO ESR soutient donc sans réserve les mobilisations qui demandent l'abrogation de la LPR et toutes les prises de position de collègues qui demandent le retour à l'enseignement en présentiel, avec les moyens pour assurer les cours tout en protégeant les personnels et les étudiants.